



# LE ROI-SOLEIL AU SERVICE DU RAYONNEMENT DES ETI ET PME

—  
JEAN-MARC LE ROUX (81),  
membre du conseil d'administration de la Société des Amis de Versailles

*Les grands groupes ont très vite compris comment tirer parti du rayonnement international de Versailles. Mais grâce aux dispositions légales en faveur du mécénat et aux offres de la Société des Amis de Versailles, les ETI et PME peuvent elles aussi bénéficier de cet extraordinaire vecteur promotionnel.*



@ Christian Millet

Tour à tour pavillon de chasse, résidence royale, musée de l'Histoire de France et palais de la République, le château de Versailles constitue l'une des plus belles réalisations de l'art français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Avec ses huit millions de visiteurs en 2018, le château et le domaine de Versailles, inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco depuis 1979, se classent au troisième rang des monuments les plus visités en France. Qu'on l'aime pour son architecture, pour le faste de ses appartements royaux, pour ses jardins à la française ou pour l'intimité de ses bosquets, le château de Versailles ne laisse aucun visiteur indifférent.

### Développer l'« Entreprise France »

Grâce à son attractivité, Versailles peut être un atout pour le développement de l'« Entreprise France » compte tenu de son rayonnement international. Le Président de la République l'a très bien compris, et l'utilise comme tel en y invitant les dirigeants de grands groupes internationaux.

Outre la Présidence et les grands groupes, Versailles peut aussi être un facteur de développement pour les PME et ETI françaises à travers le mécénat. En effet, cette source importante de financement du château de Versailles peut permettre à une entreprise de fortifier ou fidéliser ses relations avec ses clients et prospects dans le cadre des contreparties permises par le mécénat.

### Mécénat d'entreprise et relations publiques

À titre d'exemple, une entreprise peut faire un don à la Société des Amis de Versailles qui œuvre depuis plus de cent ans pour la préservation du château et du domaine de Versailles avec une triple mission : contribuer aux efforts de restauration du château et du domaine de Versailles, enrichir les collections par l'acquisition de pièces de mobilier et d'œuvres d'art

### Un événement dont on se souvient

Un chef d'entreprise d'une PME qui a organisé un tel événement il y a un peu plus d'un an faisait remarquer que quand il emmenait ses clients dîner dans un grand restaurant parisien, au bout d'un an ou deux, lesdits clients se souvenaient où ils avaient dîné mais ne se souvenaient plus de qui les avait invités. Depuis que ces mêmes clients se sont retrouvés seuls dans la galerie des Glaces grâce à la contrepartie du mécénat, ils ne parlent plus que de leur visite à Versailles en associant ce moment exceptionnel à l'entreprise invitante !

En 2018, la Société des Amis de Versailles a financé la restauration des menuiseries, des marbres, des bronzes et de deux tableaux de Coypel de la salle des Gardes de la Reine, grâce aux legs de Madame Fortin et de Monsieur Beaudet notamment. Cette intervention complète la restauration des plafonds de la salle des Gardes financée par les *American Friends of Versailles*.

et faire rayonner le château de Versailles à travers le monde. La Société des Amis de Versailles a ainsi conçu un événement alliant mécénat d'entreprise et relations publiques au Château permettant ainsi à l'entreprise mécène de créer des liens privilégiés avec ses clients tout en soutenant des projets concrets pour le Château. Il suffit qu'une entreprise fasse un don de 20 000 euros à la Société des Amis de Versailles, don qui est déductible à 60 % de l'impôt sur les sociétés, soit un coût réel de 8 000 euros pour les entreprises. En contrepartie, la Société des Amis de Versailles peut organiser pour l'entreprise une visite privée pour un groupe d'une trentaine de personnes (clients, prospects) des Grands Appartements et de la galerie des Glaces en dehors des heures d'ouverture au public et met à disposition ses propres salons de réception pour l'organisation d'un cocktail à l'issue de la visite.

### Restauration et embellissement

Les entreprises devenues mécènes peuvent en outre être fières de participer à travers la Société des Amis de Versailles à des restaurations d'envergure, comme la salle des Gardes de la Reine ou à la restauration de statues ou de bustes.

Le rayonnement du Château passe aussi par l'embellissement avec l'achat de mobilier et d'objets qui étaient à Versailles avant la Révolution. C'est ainsi que la Société des Amis de Versailles a acquis, grâce à trois legs, une commode remarquable commandée à Jean-Henri Riesener, un des plus grands ébénistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, et livrée à Versailles en 1776 à Madame Adélaïde. Cette commode a été acquise et offerte au Château par la Société des Amis de Versailles pour un montant de 3,5 millions d'euros et a retrouvé son emplacement originel.

La Société des Amis de Versailles, association reconnue d'utilité publique depuis 1913, est habilitée à recevoir des legs qui permettront de financer le Château dans ses acquisitions et restaurations en bénéficiant d'une exonération totale des droits de mutation. Ainsi, si une personne choisit de léguer tout ou partie de son patrimoine à la Société des Amis de Versailles, elle aura la certitude que cent pour cent du patrimoine légué reviendra à l'association.

© Château de Versailles, Dist. RMN © Christophe Fouin



En 2018, la Société des Amis de Versailles a offert au château de Versailles une commode insigne de Jean-Henri Riesener, livrée en 1776 pour le cabinet de retraite de Madame Adélaïde, fille de Louis XV. Cette commode a été acquise grâce aux legs de Mesdames Simone Baraille, Micheline Cavallo et Monique Genneret.

Grâce au legs de Madame Simone Baraille, la Société des Amis de Versailles a acquis en septembre 2017, lors d'une vente publique chez Sotheby's, une paire de chenets en bronze ciselé et doré livrés par Pitoin en 1778 pour Madame Élisabeth .



© Christophe Fouin

*“Qu’il soit individuel ou d’entreprise, le mécénat est une tradition ancienne au château de Versailles”*

### Un dispositif mal connu des particuliers

Alors que les legs aux associations font l'objet de communications grand public régulières, le dispositif du legs avec charge reste, lui, assez méconnu. Il s'avère pourtant judicieux lorsqu'il s'agit de transmettre son patrimoine à un tiers. En effet, les biens transmis à un héritier indirect sont soumis à des droits de succession pouvant atteindre jusqu'à soixante pour cent du montant de la succession. Pour éviter à son héritier de s'acquitter de droits de succession élevés, il est possible de désigner la Société des Amis de Versailles comme légataire universelle, à charge pour elle de délivrer un legs net de frais et de droits à l'héritier. Dans ce cas, c'est l'association qui acquittera, pour le compte de l'héritier indirect, le montant de ses droits de succession. La Société des Amis de Versailles, exonérée des droits de mutation, ne sera imposée que sur la part de l'héritage revenant à

l'héritier indirect ; elle pourra ainsi utiliser le solde pour ses projets en faveur du Château.

Par exemple, si une personne sans héritier direct désire léguer 100 000 euros à un neveu, ce dernier devra verser 55 % de droits de succession, il lui restera alors 45 000 euros nets. Si cette personne lègue 100 000 euros à la Société des Amis de Versailles, à charge à l'association de verser 45 000 euros au neveu, la société des Amis de Versailles payera 55 % de droits de mutation sur les 45 000 euros versés au neveu, soit 24 750 euros (24,75 % de la somme léguée), et gardera 30 250 euros (30,25 % de la somme totale) pour financer des acquisitions, des restaurations et faire rayonner le patrimoine. Le legs avec charge permet donc de flécher une partie des droits de succession sans léser ses héritiers indirects qui ont la garantie de recevoir les mêmes montants.

Un tel dispositif joue aussi en faveur de la Fondation de l'École polytechnique et nos anciens sans héritiers directs devraient y penser.

### Perpétuer le rayonnement de Versailles

Qu'il soit individuel ou d'entreprise, le mécénat est une tradition ancienne au château de Versailles. Il est devenu indispensable à la conservation et à la transmission de cet incroyable patrimoine. Le prochain grand défi de la Société des Amis de Versailles sera donc de former les générations de mécènes de demain, afin que le château de Versailles et son domaine continuent de rayonner à travers le monde. ×